

**OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE INCENDIE POUR
LE RECLASSEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL**

Référence dossier :	
AT 007 010 20A 0006	
DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Déposée le : 30/01/2020	Complétée le :
Par :	Service Patrimoine Bâti
Demeurant à :	Annexe de la Lombardière , Parc de la Lombardière 07430 DAVEZIEUX
Représentée par :	M CHAZAL
Pour :	Mairie d'Annonay
Sur un terrain sis	Place de la Liberté 07100 ANNONAY

Madame la Maire de la Ville d'Annonay,

- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-7, L111-8, R111-19 à R111-19-26 et R123-1 à R123-21 ;

- Vu l'avis favorable à la réalisation de ce projet émis par la commission de sécurité incendie
En date du 30/04/2020.

ARRETE**Article 1**

Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux susvisée peuvent être entrepris en respectant les différentes notices intégrées au dossier et les prescriptions émises par :

- l'avis favorable de la commission de sécurité incendie en date du 30/04/2020,
- l'avis favorable au reclassement en 5 ème catégorie du local commercial.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant.

Une ampliation sera transmise à :

- Madame le Préfet de l'Ardèche,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Ardèche.

Copie sera transmise pour information à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Ardèche,
- Monsieur le Président de la Commission d'arrondissement de Tournon-sur-Rhône pour l'accessibilité des personnes handicapées.
- Madame La Maire d'Annonay

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) ou sur le site "telerecours.fr" dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à ANNONAY, le 07 mai 2020
Antoinette SCHERER



[Handwritten signature]
Maire d'Annonay.

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

13 MAI 2020

Transmis en sous Préfecture le :

Notifié le :

Affiché le :

AS